

VEHICULES ENGAGES en SLALOM POURSUITE

OBLIGATOIRE	AUTORISE	RECOMMANDE	INTERDIT	GROUPE LOISIR VEHICULES DE SERIE				FFSA VEHICULES DE RALLYE			
				Yellow	Green	White	Red	Yellow	Green	White	Red
- Véhicule décapotable (capote)							X				X
- Véhicule découvrable (possédant un toit rigide – hard top)					X			Règlementation FFSA			
- Véhicule autres que ceux équipés de quatre roues							X				X
- 4x4 de franchissement, engin agricole							X				X
- Véhicule de type camion (+ de 3,5 tonnes)							X				X
- Véhicule électrique (si strictement d'origine)					X			-			
- Carte grise				X				Règlementation FFSA			
- Contrôle technique (en cours de validité)				X				Règlementation FFSA			
- Certificat d'assurance				X				Règlementation FFSA			
- Ceinture 3 points minimum				X				Règlementation FFSA			
- Harnais homologué (4 points ou 6 points)					X			X			
- Pare-brise en verre feuilleté				X				Règlementation FFSA			
- 2 rétroviseurs extérieurs				X				Règlementation FFSA			
- Rétroviseur intérieur				X				Règlementation FFSA			
- Extincteur (correctement fixé et en état de fonctionnement)						X		X			
- Casque homologué				X				X			
- Cagoule et sous-vêtements ignifugés						X				X	
- Combinaison ignifugée et homologuée						X		X			
- Gants ignifugés homologués				Libre				X			
- Vêtements, chaussures synthétiques ou acryliques ou caoutchouc							X				X
- Brise vitre à bord et accessible au pilote						X		X			
- Coupe circuit extérieur				-				X			
- Coupe circuit intérieur				-				X			
- Coupe ceinture à bord et accessible au pilote						X		X			
- Pneus « racing » ou compétition							X		X		
- Pneus de série (du commerce homologué route)				X					X		
- Pneus de type « galette » monté sur le véhicule							X				X
- Roue de secours				Libre				Libre			
- Carburant avec additif ou mélange							X				X
- Supprimer un équipement de sécurité							X				X
- Caméra extérieure fixée sur le véhicule							X				X
- Passager ou copilote à l'avant ou à l'arrière							X				X
- 2^{ème} pilote (« double mont e »)					X				X		

NB : En cas de réclamation ou de litige, se référer à la réglementation de la LSAR-FFSA des Slaloms Poursuites.

!!! ATTENTION !!!

GROUPE LOISIR VEHICULES DE SERIE :

Motorisation essence atmosphérique ou diesel atmosphérique ou turbo **acceptés**
MAXIMUM de

- 2000 cm³ pour un véhicule essence atmosphérique
- 1600 cm³ pour un véhicule essence turbo
- 2000 cm³ pour les véhicules diesel turbo

FFSA VEHICULES DE RALLYE :

Véhicules de compétition (rallye et circuit) conformement à la réglementation FFSA pour l'année en cours **acceptés**